

TROP DE PISCINES ?

P 2-3



Les restrictions inquiètent les pros et les particuliers

Comment le secteur compose avec la sécheresse

EST-VAR

Surf l'été : ils cherchent la perle rare

P8



SAINTE-MAXIME

Visite aux halles du marché couvert

P14

VAR

D'importants renforts de police pour la saison

P5



(Photo Philippe Arnassan)

20 JUILLET



UN SÉJOUR PRESQUE PARFAIT

22 JUILLET



UN COUPLE MAGIQUE

25 JUILLET



AVÉ CÉSAR !

THÉÂTRE ROMAIN 21H30

DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE FRÉJUS

NUITS AURELIENNES



FRÉJUS CASINO DE JEUX

Les pros de la piscine

Le spectre de la pénurie d'eau rebat les cartes du secteur d'activité des piscinistes, alors que 90 000 piscines sont recensées dans le Var, et 50 000 dans les Alpes-Maritimes.

Enfin la piscine sera bien livrée avant la fin de l'été. Le couple de retraités, ex-résidents des Alpes-Maritimes venus s'installer à Fayence, a bien failli devoir faire un trait sur son projet de 28 m².

Le 12 avril dernier, alors que la demande de permis avait été faite courant mars, l'arrêté d'opposition signé du maire tombait comme un couperet. « Avec trois pages d'argumentaires, du jamais vu ! », témoigne Nicolas Puginier, l'artisan maçon qui va pouvoir finalement terminer son chantier. Le document détaille en effet, sur plusieurs paragraphes, le contexte de sécheresse et la nécessité pour la commune de sécuriser son approvisionnement en eau... ce qui rend, aux yeux de la municipalité, la construction de cette piscine inenvisageable. « Mais il se trouve que nous avions, de par le lotissement, un droit acquis de 10 ans, donc nous pouvons quand même la faire », précise, soulagé, le néo-Varois.

Récupération des eaux de pluie

Son maçon, lui, n'est cependant pas rassuré. Il a très vite demandé à participer à des réunions de travail avec l'intercommunalité pour tenter de concilier économie d'eau et activité de construction. « Ici, il y a deux poumons économiques : le tourisme et le bâtiment », résume Nicolas Puginier, dont la construction de piscine représente un tiers du chiffre d'affaires. « Nous avons deux ans de travail assuré par les permis déjà délivrés, mais après ? », s'interroge le professionnel, angoissé par la volonté des édiles de limiter les constructions. Conscient aussi, de ce que représentent les besoins en eau d'une piscine. Mais à ses yeux

il y a des solutions. « Ici par exemple, nous avons mis en place, en marge du creusement du bassin, des réserves de 28 000 litres d'eau, pour la récupération des eaux de pluie ».

« Pool bashing »

Et c'est bien ce que veut faire valoir la Fédération des professionnels de la piscine et du spa, auprès du ministère des Petites et moyennes entreprises (PME) où une rencontre a eu lieu. « Le gouvernement a su faire passer des messages, cet hiver, pour limiter la consommation d'électricité, auprès du grand public. Et là, pour l'eau, il a désigné un bouc émissaire. On est à 10 % de constructions de piscines signées en moins par rapport à l'an dernier. L'activité a subi un coup d'arrêt dans les Pyrénées-Orientales, les Bouches-du-Rhône et le pays de Fayence », souligne le président Stéphane Figueroa. Pour le porte-parole de la filière, des solutions pourraient être trouvées, comme le fait d'imposer la récupération des eaux de trop-plein, ou encore les bâches anti-évaporation. « On avait 300 piscines dans les carnets de commandes d'ici la fin de l'année, ça représente 9 000 m², ça n'aurait pas changé la situation. Le "pool bashing" nuit à notre secteur ».

La profession, très implantée dans le Var, département le mieux doté en piscines de l'Hexagone (90 000), et les Alpes-Maritimes, compte obtenir des dédommagements pour le manque à gagner. Le ministère des PME préfère les renvoyer aux dispositifs toujours en vigueur pour les entreprises en difficulté, comme le chômage partiel ou le médiateur du crédit.



À Montauroux, Nicolas Puginier s'inquiète pour l'avenir de toute une filière.

(Photo Florian Escoffier)

Faire des piscines un atout écologique

La sécheresse ? Même pas peur ! Emmanuel Berthod, cofondateur et P.-D.G. de la pépite aixoise Biopooltech, aurait même tendance à la considérer comme une alliée. « Lorsqu'on a développé notre piscine bio, cela n'existait pas, et aujourd'hui tout le monde s'y met », résume l'entrepreneur, qui a lancé après des années de développement sa franchise en 2018.

Biopooltech a deux produits à son catalogue. Un système de filtration à base de bactéries, qui permet de diviser par deux la quantité d'eau nécessaire pour le rinçage des filtres – car les organismes bio dégradent tout ce qui s'y trouve et cette eau résiduelle, sans produit chimique, peut être réutilisée facilement dans le jardin. Deuxième produit, le bassin, totalement en bois, qui est installé dans le sol, entièrement immergé et vient de donner lieu à un dépôt de brevet.

« Bilan carbone négatif »



Les fondateurs de Biopooltech à Aix. Alexis Philandrianos à Mouans-Sartoux. (Photos M.-C. B. et DR)

poce vide laissé entre les parois du trou et le bassin en bois, remblayé de cailloux, comme un bassin de récupération d'eau, par exemple celle issue de la filtration. Elle peut être stockée voire utilisée

Faire de la piscine un atout, c'est bien entendu la stratégie de toute la profession, et même des utilisateurs. « Pourquoi ne pas installer des aides pour la mise en place de systèmes de récupération

joint au maire de Fréjus, revendique l'absence de restrictions à l'égard des propriétaires et constructeurs de piscines. « Depuis 2005, 100 M€ d'investissements ont été réalisés pour sécuriser l'ali-

miter l'usage ou l'installation de bassins.

Nettoyage par décantation

À Mouans-Sartoux, c'est la situation de sécheresse qui a donné à Alexis Philandrianos l'idée de créer son entreprise, l'été dernier. Cet ex-cadre d'un grand groupe implanté localement, a voulu mettre à profit ses compétences techniques pour réduire sa consommation d'eau lors de l'entretien de sa piscine de 10 mètres sur 5.

« Une cuve récupère l'eau du backwash et elle se nettoie par décantation, une fois qu'elle est propre le boîtier électronique la réinjecte dans la piscine », détaille l'entrepreneur qui a déjà vendu une douzaine de Waterblack à des personnes touchées par la sécheresse notamment dans les Pyrénées, prêtes à investir autour de 1 000 euros pour rendre l'entretien de leur piscine, un peu plus acceptable.

face au « pool bashing »

« Les grands bassins des années 80, c'est révolu »



« La piscine c'est le lieu où les tensions s'apaisent, là où toute la famille se rassemble. Mais si l'eau est trouble, cela crée de la peur », résume Sanja Pettavino. Avec son mari et ses fils, elle veille à l'entretien de nombreux bassins du golfe de Saint-Tropez à travers sa PME Azur Pool Concept. « La question du gaspillage de l'eau est très présente depuis longtemps dans l'esprit de nos clients », estime la cheffe d'entreprise, assez agacée par le « pool bashing » ambiant. « Selon notre fédération, l'ensemble des piscines en France ne représente que 0,1 % de la consommation d'eau nationale et, en 25 ans, le besoin en eau d'une piscine a été réduit de moitié », détaille la professionnelle. À condition de bien savoir s'en occuper.

Analyser l'eau

« Le premier réflexe, c'est d'analyser l'eau. Sans analyse on ne peut pas savoir ce qu'il faut faire et le risque c'est d'aggraver la situation. Par exemple, du chlore bourré de stabilisant va entraîner un verdissement de l'eau », explique Philippe Pettavino, dans la construction de piscines depuis son plus jeune âge.

Cette activité génère aujourd'hui 10 % seulement de son chiffre d'affaires, le reste provenant de la rénovation et de l'entretien. Car le monde de la piscine a bien changé en 20 ans. « Très souvent, ce que nous demandent nos clients en rénovation c'est de la réhausse de fond. Les piscines de 12 x 6 m avec 2 mètres de profondeur ne sont plus du tout dans l'air du temps. Nous conseillons un fond plat plutôt qu'une pointe de diamant », ajoute le spécialiste.

Autre préconisation désormais entrée dans les mœurs, une bâche anti-évaporation, qui permet de limiter l'évaporation d'eau et donc des rajouts trop



La société tropézienne Azur Pool Concept entretient notamment la piscine de l'hôtel L'Escalet à Ramatuelle. (Photo Philippe Arnassan)

fréquents en cours de saison. Même si le plus préjudiciable reste le mauvais entretien. « Une piscine de 80 m³ dont on doit renouveler l'eau, c'est 40 m³ qui partent à l'égout », précise le duo. Qui conseille de plus en plus à ses clients des piscines au sel. « Nous avons actuellement dix électrolyseurs à installer. Ils vont transformer le sel en chlore et seul le PH sera traité chimiquement. » Les piscinistes installés dans un bassin de vie très résidentiel, où ils comptent aussi des clients hôteliers, sont toutefois conscients que tout le monde ne peut pas s'offrir un contrat d'entretien, et que la plupart des propriétaires de bassin aujourd'hui, font eux-mêmes la maintenance. « Il faudrait peut-être imposer, lors de la délivrance du permis, une formation. » Selon le type de filtre utilisé et l'état de la piscine, la quantité d'eau pour nettoyer un filtre chaque semaine peut être multipliée par dix...

Repères

■ 4 milliards d'euros

En 4 ans, le marché des piscines a presque doublé, passant de plus de 2 milliards d'euros à près de 4 milliards d'euros en France, selon la Fédération des professionnels de la piscine et du spa. On compte 3,2 millions de piscines privées de plus de 10 m², ce qui fait de la France le premier marché européen pour 3 640 entreprises et 60 000 emplois directs.

■ 15 m³

C'est la consommation d'eau d'une piscine en un an, selon les professionnels du secteur. Mais le lavage d'un filtre à sable peut évacuer 300 à 500 litres d'eau de la piscine.

Ce qui est autorisé

Les particuliers ont-ils vraiment du souci à se faire ? Pourront-ils continuer de mettre de l'eau dans leur piscine en pleine période de sécheresse ? Et doivent-ils craindre les restrictions ? Voici les règles.

Rare (mais tout à fait possible) : le niveau crise

Sur les quatre niveaux de gravité que les autorités peuvent déclencher, un seul interdit au particulier de remettre sa piscine à niveau. Il s'agit du dernier échelon, dit « de crise », qui est resté, à ce jour, exceptionnel. Deux communes du Var y ont été contraintes, Saint-Zacharie (6 000 habitants) et Riboux (40 habitants), pendant les trois mois du printemps 2023 (de mars à juin). En situation de crise, la piscine est condamnée à voir son niveau baisser, rien que par l'évaporation. Lorsque l'eau n'atteint plus les « skimmers », la piscine n'est plus filtrée et voit son eau tourner. Là, d'autres difficultés commencent. Notamment pour qu'elle ne tourne pas au cloaque ou à la nurserie pour quinquilles. Un casse-tête.

Fréquentes : alerte et alerte renforcée

Aujourd'hui, la quasi-totalité du Var et l'entièreté des Alpes-Maritimes dépendent des deux catégories « alerte » ou « alerte renforcée ». Dans ce cas, les restrictions existent mais elles n'empêchent pas l'usage normal, habituel, d'une piscine existante. La remise à niveau de l'eau est autorisée (éclaboussures, évaporation...). Par contre le remplissage intégral d'une piscine vide est interdit. Donc, une piscine construite pendant la période de restrictions ne peut pas être mise en eau. Mieux vaut ne pas la construire, sous peine de voir son investissement ruiné, si le bac reste à vide.

SO. B.

« S'offrir un moment de qualité »

« Des propriétaires nous disent que grâce à Swimmy, ils vont pouvoir équiper leur piscine d'une bâche », s'enorgueillit Raphaëlle de Monteynard, qui a créé la start-up en région parisienne en 2017, avant de l'installer, il y a deux ans, à Toulon. L'implantation était logique, dans le premier département de France en nombre de piscines, pour cette plateforme qui permet aux particuliers de louer leur bassin le temps d'une après-midi ou d'une soirée. « Le week-end du 25 juin, on a fait



Swimmy rapporte 1 000 € par saison en moyenne. (Photo Valérie Le Parc)

400 % de plus par rapport à 2022 ». La P.-D.G. ne croit pas que la sécheresse va limiter sa crois-

sance, au contraire. « Aujourd'hui on s'étend même sur l'événementiel car les gens veulent louer

le lieu pour un événement. Louer une piscine c'est s'offrir un moment de qualité. »

À La Cadière, Brigitte, qui loue sa piscine depuis 2018, le sait bien. « Les gens viennent pour se détendre, toujours avec un état d'esprit positif. » Swimmy recense 400 annonces dans le Var et 300 dans les Alpes-Maritimes, sur les 5 000 de la plateforme, pour un chiffre d'affaires de 1,7 M€ en 2022. Ce dernier pourrait doubler cette année, surtout s'il fait très chaud.